

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE N°53/2018 Directeur du SAMU-CENTRE15 / CTRA 88

Le Directeur du Centre Hospitalier Emile DURKHEIM d'Epinal,

- VU le Code de la Santé Publique,
- Vu le Guide d'aide à la régulation du SAMU Centre 15 – SAMU de France,
- Vu la Convention pour la mise en œuvre d'une plate-forme unique de réception des appels d'urgence 15-18-112 dénommée Centre de Traitement et de Régulation des Appels des Vosges du 24 mai 2018,
- Vu le Recueil des Consignes Opérationnelles du Centre de Traitement et de Régulation des Appels des Vosges – Version du 19 avril 2018,
- Vu l'arrêté de nomination n° 2016-28 du Dr Marc DE TALANCE en tant que responsable de la Structure Interne « SAMU ».

Attendu qu'il convient de préciser les dispositifs relatifs aux délégations,

DECIDE

Article 1:

Dans le cadre du Centre de Traitement et de Régulation des Appels des Vosges, **Monsieur le Docteur Marc DE TALANCE**, directeur du SAMU-Centre 15, reçoit délégation de signature pour établir la liste des personnels autorisés à décrocher les appels 15 et 112.

Article 2 :

La signature de l'agent visé par la présente décision y est annexée. Elle devra être précédée de la mention "Pour le Directeur et par délégation", suivie de la fonction, du prénom et du nom du signataire.

Article 3 :

Les délégations de signature seront communiquées, conformément à la réglementation à l'intéressé et publiée au Recueil des Actes Administratifs départementaux.

Article 4 :

Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du directeur.

Fait à Epinal, le 01 juin 2018

Le Directeur du Centre Hospitalier
E. Durkheim d'EPINAL

Eric SANZALONE



Diffusion :- Intéressé /Préfecture des Vosges pour publication au recueil des actes administratifs départementaux

ANNEXE : DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
N°53/2018
Directeur du SAMU-CENTRE15 / CTRA 88

Nom – Prénom	Fonction	Mention à appliquer dans le cadre de la délégation	Signature
DE TALANCE Marc	Directeur du SAMU 88	« Pour le Directeur, le Directeur du SAMU 88	